

République Française
Département des Pyrénées-Atlantiques

Nombre de membres 12
En exercice 12
Qui ont pris part à la délibération 11
Date de la convocation : 26/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE NAVARRENX**

SÉANCE DU 03 DECEMBRE 2025

L'an deux mil-vingt-cinq et le trois décembre, les membres du Conseil Municipal de NAVARRENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

Présidence : Mme Nadine BARTHE

Présents : Mesdames BARTHE Nadine, LEMBEYE Natacha, SAUVE Magali, CHOPIN Marjorie, ROUGIER Tiphaine, LAVAUZELLE Nadia,
Messieurs CAZALETs Henri, PIERAGNOLO François, PUHARRE Michel, BOURROUILH Joël, GOICOCHEA Loïc

Absente : Mme DODOGARAY Christelle

Excusé : Néant

Secrétaire : M. CAZALETs Henri

OBJET : SUBVENTION A L'OGEC – ANNEE SCOLAIRE 2024 – 2025
Délibération n° 02-12-2025

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune verse chaque année à l'école privée Notre Dame une subvention de fonctionnement pour les élèves d'âge maternel et élémentaire de Navarrenx qui y sont scolarisés.

Le montant de la subvention est calculé sur la base des dépenses obligatoires de fonctionnement des écoles élémentaires et des écoles maternelles. Le coût par élève en école publique est estimé à :

- 515,64 € pour un élève en élémentaire,
- 1 185,41€ pour un élève en maternelle.

Pour l'année scolaire 2024/2025, la commune doit donc procéder au versement d'une subvention de **18 573,18 €** correspondant à 14,18 (*) élèves scolarisés en école élémentaire et 9,5(*) élèves scolarisés en école maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement de cette subvention à l'OGEC Notre Dame.

Fait et délibéré, à NAVARRENX, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Nadine BARTHE

()tenant compte d'un déménagement et d'une garde alternée*

